



Programme Formation

Greffer et surgreffer mes arbres fruitiers face au changement climatique

Jeudi 16 avril 2026 de 9h à 17h

Lieu à définir

OBJECTIFS

L'objectif d'améliorer la technicité des participants et acquérir les gestes techniques de la greffe et du surgreffe des arbres fruitiers en leur permettant de renforcer leur connaissance et leur autonomie vis-à-vis de la conduite de leur verger face au changement climatique.

CONTENU

Durée : 7 heures – 1 jours

Jour 1 : Jeudi 16 avril 2026- 7h

- Tour de table des participants
- Variétés actuelles et sensibilité au changement climatique
- Inconvénients et avantages du greffage.
- Avantages économique du greffage (qualité du fruit, production, résistance maladies et ravageurs, etc)
- Les méthodes de multiplication des arbres fruitiers.
- Choix des couples porte-greffes et variétés selon les conditions pédo-climatiques.
- Période et conditions optimales de greffage et de surgreffage.
- Prélèvement et conservation du greffon.
- Présentation des 2 types de greffe : greffe en fente et greffe à l'anglaise.

- Règles de sécurité.
- Exercices pratiques de réalisation de greffe et de surgreffe sur le terrain.

INTERVENANT

Benoît Piron sera le formateur de cette session : formateur et consultant indépendant en arboriculture et petits fruits biologiques depuis 2005 chez Arbo Bio Conseils.

PUBLIC CIBLE ET MÉTHODES

Public : Agriculteurs·rices du Béarn

Pas de pré-requis

Démarche pédagogique

Cette formation a comme logique de répondre aux principales questions que se posent les participants. Pour cela, les séquences pédagogiques s'appuieront sur :

- Une présentation power point par vidéoprojecteur de l'intervenant
- Une visite et mise en pratique sur une ferme
- Des échanges d'expériences entre participantes et avec l'intervenant
- Des réponses aux questions des participantes

Mode d'évaluation de la formation

- Tour de table (attentes, connaissances...)
- Quiz
- Questionnaire de satisfaction individuel et tour de table en fin de session

MODALITÉS PRATIQUES

Inscription avant le mercredi 8 avril sur [ce lien](#)

En cas de difficulté, joindre le contact ci-dessous

Accueil des publics en situation de handicap

Les Civam souhaitent pouvoir accueillir tout type de public et sans distinction. Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Dans ce cas veuillez-vous rapprocher d'Auriane pour préparer votre venue au 05 59 84 70 63.

Conditions financières

- 0 € : Agriculteur·trice contributeur·trice VIVEA, ou porteur de projet avec PPP incluant cette formation, adhérent à un groupe CIVAM * et sous réserve de non dépassement de votre plafond annuel _ Montant pris en charge par VIVEA = 315€
- 50 € : Agriculteur·trice contributeur·trice VIVEA, ou porteur de projet avec PPP incluant cette formation, non adhérent à un groupe CIVAM * et sous réserve de non dépassement de votre plafond annuel _ Montant pris en charge par VIVEA = 315€

- 40 € : Porteur de projet sans PPP adhérent à un groupe CIVAM * – nombre de places limité
- *Sur devis* : Salarié·e, étudiant·e, agent de structures privées ou publiques

Pour les salariés agricoles, les employeurs peuvent bénéficier d'un financement Boost Compétences prenant en charge 45 % de la formation. La demande de financement doit être faite auprès d'Ocapiat en amont de la formation. Prendre contact avec Auriane pour établir les documents à transmettre.

Auriane Wallerich – civambearn@orange.fr – 05 59 84 70 63

** CIVAM Béarn, CIVAM Bio Béarn, Association des producteurs de Haricot Maïs du Béarn, BLE, ALPAD*

Les formations seront assurées sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits

Contact

Juliette Polle

juliette.bearn@civam.org - 06 36 21 66 13